

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 6368

présenté par

M. Moreau, M. Pellois, M. Lejeune, M. Travert, Mme Beaudouin-Hubiere, Mme Brulebois et
M. Mendes

ARTICLE 63

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 1 :

« I. – En application de l'article 62 et en conformité avec l'article L. 222-9 du code de l'environnement, un décret... (*le reste sans changement*). »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à faire le lien entre les objectifs inscrits dans la présente loi et le Plan National de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) qui a été instauré par la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (article 64) et qui vient fixer par décret les objectifs de réduction des émissions de polluants à horizons 2025, 2030, conformément aux objectifs européens.